ACIS ASBL
Au rythme de votre vie
Bien grandir. Bien vivre. Bien vieillir.

Projet de Vie

La Providence
Lessines

Contenu

1. Un peu d'histoire _____ *2*

2. Introduction _____ *3*

3. L'ACIS _____ *5*

3.1 La charte _____ 5

3.2 Le respect de la personne humaine et de son développement _____ 5

3.3 La solidarité _____ 5

3.4 Le progrès social _____ 6

3.5 La gestion _____ 6

4. L'accueil _____ *6*

4.1. Le pré-accueil : _____ 6

4.2. Le jour de l'entrée : _____ 7

4.3. Les premiers temps du séjour : _____ 7

5. L'accompagnement au long du séjour _____ *8*

6 La fin de vie au sein de l'institution _____ *8*

7. Les soins _____ *9*

8. Le projet de vie _____ *10*

9. Humanité des soins _____ *11*

9.1. La personne âgée comme sujet de soins _____ 12

9.3. Entretenir l'autonomie _____ 12

9.4. Le respect du résident _____ 13

10. La mission de notre institution _____ *13*

11. Charte institutionnelle _____ *13*

11.1. La qualité de vie _____ 14

11.2. Le respect des valeurs de chacun _____ 15

11.3. Les valeurs de l'humanitude _____ 15

11.4. L'adaptation permanente de l'encadrement du résident _____ 16

11.5 Le droit de choisir sa façon de mourir _____ 16

11.6 Le bien-être au travail _____ 16

1. Un peu d'histoire

Lessines a une longue tradition et notamment dans la prise en charge des personnes. L'Hôpital Notre-Dame à la Rose en est une preuve éloquente.

A l'origine notre institution fut la demeure du sénateur Van de Velde.

La Clinique du Docteur Jouret fut créée par celui-ci en 1917. C'était une toute petite clinique qui accueillait principalement les blessés des carrières.

Plusieurs congrégations de religieuses se succédèrent dont les sœurs de la Providence, les sœurs de Bonne Espérance, la Congrégation de Jolimont et les sœurs de Charité de Namur qui quittèrent les lieux en 1968.

Le 29 Décembre 1989, la clinique du Docteur Jouret fermait ses portes et la Providence des Malades s'y installait avec ses premiers résidents.

Au fil des jours, de chantiers en chantiers, on allait assister à une véritable métamorphose.

Le 21 Septembre 2007, la Résidence-Service voyait le jour.

Le 1er Avril 2010, la Providence des Malades est devenu la Providence ACIS asbl.

Aujourd'hui, la Maison de Repos et de Soins accueille 96 personnes sur 4 niveaux et dispose de11 appartements.

2. Introduction

Notre établissement fait partie de l'Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé (ACIS) dont les valeurs sont : le respect de la personne, le progrès social et la solidarité.

La Providence ACIS de Lessines est une institution au service des personnes âgées. Dans ce but, elle définit des objectifs et se donne des moyens pour les réaliser. Toute personne engagée dans cette institution, à quelque titre que ce soit, doit adhérer au projet d'institution et contribuer à sa réalisation.

Notre devise est de structurer, développer, améliorer et évaluer la dynamique présente au sein de notre institution et l'inscrire dans le programme de qualité de soins.

La Providence ACIS de Lessines est une « Maison de Repos » et une « Maison de Repos et de Soins ». Elle dispose de trois lits de « Court Séjour » et d'une « Résidence Service ».

Notre institution accueille des personnes âgées dont la dépendance physique, psychique et/ou psychologique nécessite un accompagnement spécifique.

Dans notre institution, les résidents séjournent soit pour une durée limitée (court séjour), soit pour une durée illimitée pouvant s'étaler de quelques jours à plusieurs années. La plupart du temps, ils y finissent leurs jours.

La vie en institution est rarement un choix. Chaque personne accueillie est unique, par son histoire, sa culture, sa sensibilité, ses valeurs, son état de santé et sa conception personnelle de la vie. La personne âgée est acceptée « comme elle est » en luttant constamment contre toute forme de banalisation de l'accueil et de l'intégration. Nous nous donnons comme objectif de répondre aux attentes de la personne âgée et de sa famille par un accompagnement au cas par cas, en développant un **projet de vie individuel.**

Ce projet a un caractère évolutif. Il s'adapte aux réalités du monde dans lequel nous vivons. La population âgée change avec les années et notre travail doit évoluer avec elle.

C'est pourquoi, notre institution est aussi en pleine évolution. En effet, actuellement, des transformations sont en cours. Elles nous apporteront douze lits supplémentaires et l'aménagement de deux lieux de vie de jour destinés aux personnes atteintes de démence. Un lieu de vie et des espaces de rencontre seront destinés aux autres résidents et aux familles.

Nos objectifs au terme des travaux :

- Optimaliser la qualité de vie de nos résidents.
- Permettre l'accompagnement de la personne atteinte de démence dans les activités de la vie journalière.
- Favoriser le maintien des relations sociales.
- Assurer un accompagnement continu et adéquat par un personnel qualifié.
- Maintenir des relations saines et adéquates avec la famille et l'entourage.
- Limiter le plus possible l'isolement.
- Offrir de meilleures conditions de travail au personnel.
- Renforcer l'esprit d'équipe du personnel au service des résidents.
- S'ouvrir encore plus sur le monde extérieur.

La mise en application des objectifs se fera probablement progressivement, en adaptant constamment nos choix dans l'optique d'offrir à chaque résident le meilleur « bien-être » au sein de notre institution.

La philosophie de la direction est :

« Il ne faut pas chercher à rajouter des années à sa vie, mais plutôt essayer de rajouter de la vie à ses années.»

John Fitzgerald Kennedy

3. L'ACIS

L'ACIS se donne comme source de réflexion et d'action, le respect de la personne humaine dans sa vie, dans ses projets, dans sa souffrance, …

Tout en affirmant sa dimension chrétienne, l'ACIS se veut ouverte à tous. Elle met en avant l'accessibilité à des services de qualité, la reconnaissance de toute dimension spirituelle, la primauté de la personne et de sa dignité.

3.1 La charte

Nos options philosophiques s'enracinent à travers le respect de la personne humaine, la solidarité et le progrès social. Notre charte en définit les principes et les moyens à mettre en œuvre pour les respecter.

3.2 Le respect de la personne humaine et de son développement

Notre Association s'inscrit comme un vaste mouvement associatif dont le but est la libération et la promotion intégrale de la personne. L'Association se veut donc promotrice de l'épanouissement de l'homme par son intelligence, sa liberté et son travail. L'individu se dépense non seulement pour lui-même, mais aussi pour les autres et avec les autres. Chacun collabore au travail et au bien d'autrui.

3.3 La solidarité

L'ACIS regroupe ses institutions dans le cadre d'une seule Association sans but lucratif. Cette formule juridique ne se traduit pas seulement par des statuts et des bilans centralisés. Elle s'exprime également à travers des pratiques de gestion financière et de gestion des ressources humaines qui privilégient la solidarité active entre les institutions et entre leurs responsables. Depuis sa création, la force de l'Association réside dans l'inversion du mécanisme économique classique : « les forts deviennent plus forts et les faibles plus faibles ».

3.4 Le progrès social

L'Association se veut également être acteur social dans l'accueil et la prise en charge des personnes. Elle veille à offrir au personnel un emploi motivant et de qualité.

Au-delà des soins de qualité pour tous, nous voulons également concentrer nos moyens sur les changements à initier en matière d'autonomie et de dignité des personnes.

3.5 La gestion

Cependant, l'affirmation d'un noble principe n'a jamais garanti sa faisabilité. La concrétisation de ces valeurs repose sur des moyens d'action.

En effet, trop d'institutions sociales sont en difficulté, à cause:

- D'un manque de procédures de gestion précises et permanentes.
- D'une capacité critique.

4. L'accueil

L'arrivée en Maison de Repos a souvent un caractère définitif. Pour la personne âgée et sa famille, elle représente une rupture et parfois même un véritable traumatisme.

La qualité de l'accueil de cette personne, appelée à devenir résidente est une contribution essentielle à la réussite de son intégration.

Cet accueil ne se limite pas au premier jour. Il se déroule en trois phases :

- Le pré-accueil
- Le jour de l'entrée
- Les premiers temps du séjour

4.1. Le pré-accueil :

La personne âgée et ses proches doivent avoir tous les éléments en main pour prendre une décision éclairée en ce qui concerne le placement en Maison de Repos. Aussi, à la demande d'inscription, l'assistante sociale rencontre la famille et, si possible, la personne âgée. Lorsque cela est

réalisable, un membre du personnel rend visite au résident avant son admission, soit à son domicile, soit à l'hôpital. Ce premier contact permet de faire connaissance avec le résident et de lui présenter notre établissement. C'est également l'occasion, de vérifier si nous pouvons offrir un cadre de vie qui correspond à la vie sociale de la personne qui demande une place dans l'institution. Si tel n'est pas le cas, nous lui expliquons pourquoi notre institution n'est pas en mesure de l'accueillir et de lui offrir les soins qui lui conviennent le mieux.

Un compte rendu de la visite est fait aux autres membres du personnel en ce qui concerne la vision de la personne et les demandes de cette dernière.

Cette démarche de pré-accueil nous permet de mieux connaître le résident et sa famille, de répondre à toutes les questions qu'ils se posent et dans la mesure du possible, de diminuer les tensions que l'entrée en maison de repos peut occasionner.

4.2. Le jour de l'entrée :

L'accueil se fait par un membre de l'équipe désigné à l'avance.

Le résident est guidé vers sa chambre où un petit cadeau de bienvenue l'attend. Un café et/ou une autre boisson lui sont proposés.

La personne chargée de l'accueil prend le temps de s'entretenir avec le résident et sa famille. Cette entrevue vise à rassurer, guider et renseigner les nouveaux venus sur différents aspects de l'hébergement.

Avec l'accord de la direction, nos résidents sont autorisés à apporter un petit meuble, des cadres, de la décoration de leur domicile afin de personnaliser leur nouvelle chambre et de s'y sentir chez eux. Toutefois, il est demandé de respecter l'espace dans la chambre pour ne pas gêner les soins et de ne pas surcharger le travail des techniciennes de surface, mais aussi afin de veiller à la sécurité du résident.

4.3. Les premiers temps du séjour :

C'est une période importante pendant laquelle le résident entrant intègre son nouvel environnement.

C'est également le moment pendant lequel l'ensemble des membres de l'équipe s'attachera à mieux connaître la personne. Nous découvrirons son histoire de vie pour mieux le comprendre. Nous aborderons également ses souhaits de fin de vie pour pouvoir les respecter le moment venu. Si le résident n'est plus capable de les exprimer, la famille sera invitée à le faire à sa place avec le soutien du médecin traitant et de l'équipe pluridisciplinaire. Ces démarches sont les premières étapes d'un processus dont la famille fait partie intégrante.

5. L'accompagnement au long du séjour

Le projet de soins de l'établissement ne doit pas être déconnecté du projet de vie, mais au contraire en faire intégralement partie. Ainsi, les soins sont un moyen d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et non un but en soi.

Les soins proposés s'inscrivent dans une continuité en passant des soins préventifs, aux soins curatifs et de réadaptation jusqu'aux soins palliatifs. Dans ce cadre, le résident est reconnu comme acteur de son projet de soins et non comme « objet » de soins.

6 La fin de vie au sein de l'institution

De nombreux résidents seront amenés à terminer leurs jours au sein de l'institution. Dans ce cadre, il est important que le résident puisse exprimer ses choix, notamment en ce qui concerne les soins de confort et le passage d'une situation curative vers une **situation palliative**.

L'institution a pour volonté de sensibiliser son personnel à la gestion de ces situations difficiles pour offrir au résident en fin de vie une prise en charge de qualité qui se veut sereine et respectueuse de ses volontés quelles qu'elles soient. Le souhait est de respecter au maximum le résident dans sa singularité et de lui apporter au le confort dont il a besoin, notamment au niveau de la **gestion du symptôme douloureux** mais aussi de la **souffrance psychologique** qui peut accompagner ces situations.

7. Les soins

L'équipe soignante travaille avec des personnes âgées qui ne sont pas uniquement des patients mais également des personnes qui vivent à long terme dans la maison de repos.

Cela implique des attitudes et des comportements particuliers de la part du personnel soignant :

Le savoir-faire : mise en application des techniques et respect des consignes.

Le savoir-être : humanité, respect, politesse, disponibilité, compassion, … Etre à l'écoute du désir de la personne âgée, l'aider à se confronter au cadre de la maison de repos. Le personnel, et tout particulièrement le personnel soignant, devra être humain et authentique dans les relations. L'empathie, voilà le guide de notre mission.

Aimer le travail, le contact avec la personne âgée : pour travailler en maison de repos, il faut aimer la personne âgée. Mais, aimer les autres, c'est aussi s'aimer et se respecter soi-même, désiré être utile. Se connaître, se fixer des buts précis, évaluer son mode de fonctionnement et ses valeurs, être capable de changer et de modifier favorablement ses attitudes… Ce sont, non seulement des signes de maturité, mais, également les qualités minimales requises pour travailler au quotidien en maison de repos.

Adaptation évolutive : du personnel face aux différents besoins des résidents et ce, en gardant une ligne de conduite équitable. Quelqu'un entrant en maison de repos est en droit d'attendre un certain confort physique. C'est-à-dire que, s'il en a besoin, il a le droit de recevoir des soins adéquats dans un environnement propice. Recevoir ce type de soins, de la part d'une personne compétente, met le résident en confiance et lui assure un certain confort moral. Ce bien-être physique et moral lui garantit donc une certaine qualité de vie.

Esprit d'équipe : le travail en équipe est un mode de répartition des tâches et des responsabilités partagées entre plusieurs personnes où chaque membre tient un rôle particulier. Dans cette équipe, tous les membres du personnel partagent un but commun. La convergence de

leurs efforts donne à leur travail sa cohérence. Le travail en équipe s'exerce au bénéfice du résident (en lui donnant une réponse appropriée à ses attentes et à celles de sa famille). La répartition des tâches selon les compétences et les capacités de chacun est la garantie de l'efficacité du travail.

La qualité du travail repose sur le respect de chacun et sur le respect des compétences et des limites professionnelles.

6.6. Climat de confiance à encourager avec ses collègues, la famille, les résidents et les médecins.

8. Le projet de vie

Le projet de vie de l'établissement pour aînés et sa mise en œuvre en réponse aux besoins des résidents afin de leur assurer un bien-être optimal et de maintenir leur autonomie.

Ce projet de vie comprend au moins:

a) les dispositions relatives à l'accueil des résidents prises dans le but de respecter leur personnalité, d'apaiser le sentiment de rupture éprouvé par eux et leur famille lors de l'entrée et de déceler les éléments qui permettront, au cours du séjour, de mettre en valeur leurs aptitudes et leurs aspirations;

b) les dispositions relatives au séjour permettant aux résidents de retrouver un cadre de vie aussi proche que possible de leur cadre familial, notamment en encourageant leur participation aux décisions concernant la vie communautaire et en développant des activités occupationnelles, relationnelles, culturelles en vue de susciter l'ouverture de la Maison de Repos vers l'extérieur;

c) les dispositions relatives à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie, dans le but de préserver l'autonomie des résidents tout en leur procurant bien-être, qualité de vie et dignité;

d) les dispositions organisant le travail en équipe dans un esprit interdisciplinaire et de formation permanente, exigeant du personnel, un respect de la personne du résident, de son individualité, en actes et en paroles et octroyant à ce personnel, des moyens, notamment en temps, qui facilitent le recueil et la transmission des observations permettant d'atteindre les objectifs du projet de vie;

e) les dispositions permettant une participation des résidents, chacun selon ses aptitudes, en vue de favoriser le dialogue, d'accueillir les suggestions, d'évaluer en équipe la réalisation des objectifs contenus dans le projet de vie institutionnel et d'offrir des activités rencontrant les attentes de chacun.

f) les dispositions visant à garantir le respect de la vie affective, relationnelle et sexuelle des résidents, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

C'est pourquoi, nous proposons un projet de vie individualisé à chaque résident. Un recueil des attentes et besoins sera réalisé dès l'entrée et même avant, à son domicile et ceci en équipe pluridisciplinaire. Le résident se verra proposer un accompagnement individualisé le plus adapté possible à ses désirs et ses besoins. Cette démarche a, pour objectif, de permettre au résident le libre choix relatif aux prestations proposées.

9. Humanité des soins

La « philosophie de soins de l'humanitude » est basée sur les concepts de bientraitance et de règles de l'art dans le soin.

Cette philosophie s'appuie sur 4 piliers fondamentaux :

- *La parole* : pour annoncer et expliquer chaque geste.

- *Le regard* : l'échange se fait en face à face et à hauteur du visage.
- *Le toucher* : il doit être doux respectueux envers la personne.
- *La verticalité* : pour vivre debout le plus longtemps possible et non pas allongé, pour éviter de devenir grabataire.

Des études montrent que l'humanitude améliore de 80% les comportements d'agitation pathologique des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

9.1. La personne âgée comme sujet de soins

Quels que soient les soins apportés (toilette, change, aide aux repas, distribution des médicaments ou du linge,…), nous travaillons en considérant la personne âgée, non pas comme un objet de soins, mais comme un sujet de soins. Il apparaît évident dans notre travail quotidien que les soins sont nécessaires mais, pas suffisants pour améliorer le bien-être du résident. Il a aussi besoin d'écoute et d'être en relation avec le personnel.

9.2. Développer différents modes de communication

Afin de s'adapter au mieux aux capacités résiduelles de chaque personne (démente ou non), il est nécessaire de développer différents modes de communication. Il faut également être à l'écoute du résident dans ce qu'il dit, susciter sa participation et faire appel à son histoire pour gagner sa confiance et ainsi, créer une meilleure collaboration.

9.3. Entretenir l'autonomie

Il faut entretenir l'autonomie de la personne. Or, parfois, pour aller plus vite, on ne laisse pas faire la personne. Il est important d'évaluer ce que le résident est capable de faire et aller rechercher les potentialités de la personne.

Laisser plus de liberté au résident dans les limites du bon fonctionnement de la maison et être plus souple pour une continuité de ses habitudes.

9.4. Le respect du résident

Il est nécessaire de s'adresser au résident en fonction de ce qu'il apprécie le plus, le tutoiement ou le vouvoiement. Et, il est indispensable de s'annoncer avant d'entrer dans sa chambre.

Le respect du résident ne se limite cependant pas à cela. En effet, il est recommandé d'agir avec pudeur tout au long des actes posés. De plus, tout doit être mis en œuvre pour redonner ou maintenir une image valorisante du corps.

10. La mission de notre institution

La mission de notre institution est d'être un lieu d'accueil où il fait bon vivre tout en maintenant le plus longtemps possible l'autonomie physique, psychique et sociale de chaque personne.

Cette mission est d'autant plus forte que notre institution s'est engagée dans une démarche d' « humanitude » appliquant la notion de « vivre et mourir debout » (c-à-d vivre et mourir dignement). Dans cet accompagnement, le MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX, AMICAUX ET PLUS GENERALEMENT SOCIAUX est essentiel, de même que l'accompagnement des familles à travers des groupes de parole ou le travail fourni en réunions pluridisciplinaires.

11. Charte institutionnelle

La Providence ACIS de Lessines :

La Providence ACIS de Lessines comprend une « Maison de Repos », une « Maison de Repos et de Soins » et une « Résidence service » pour personnes âgées.

Sa vocation est d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des personnes âgées en vue de leur permettre de vivre dignement leur fin de vie, dans le respect de la personne et de ses valeurs.

Pour ces raisons, nous croyons que la vie de notre institution doit se baser sur certaines valeurs telles que :

- La qualité de vie
- Le respect des valeurs de chacun
- Les valeurs de l'humanitude
- L'adaptation permanente de l'encadrement du résident
- Le droit de choisir sa mort
- Le bien-être au travail

11.1. La qualité de vie

Promouvoir la qualité de vie c'est :

- Développer une politique de qualité de vie en institution, veiller en permanence à l'améliorer et réduire les inévitables contraintes d'une vie en collectivité.
- Préserver l'autonomie de la Personne Agée ou l'aider à la retrouver, favoriser l'expression de son libre-arbitre, lui donner les moyens d'exprimer sa capacité et sa liberté de choix.
- S'engager au respect du droit à l'intimité afin que la Personne Agée puisse jouir en toute sécurité d'un espace personnel et qu'elle puisse en limiter l'accès.
- Reconnaître le droit du résident à la propriété de ses affaires personnelles et ce quelque soit le niveau de son handicap.
- Reconnaître le droit du résident au risque, la possibilité de prendre les responsabilités de son choix et de les assumer quel que soit le degré de son handicap physique. Nous devons veiller en permanence à ne pas sous-estimer le potentiel de la Personne Agée même si elle est dépendante physiquement.

- S'engager à reconnaître et à maintenir le rôle social de la Personne Agée en favorisant les liens avec l'entourage, la famille, les amis en multipliant les ouvertures sur l'extérieur et les échanges.
- S'engager à accompagner la Personne Agée jusqu'à la dernière étape de la vie et lui accorder une mort digne, dans le respect de ses valeurs et de ses convictions.
- S'engager à offrir aux Personnes Agées et à leurs familles des possibilités d'expression active au sein de notre institution.
- Reconnaître que, en tant qu'individu appartenant à une communauté, l'expression et la mise en œuvre des droits et des libertés de la Personne Agée ne sont limitées, que, par le respect de l'exercice de ces mêmes droits par les autres.

11.2. Le respect des valeurs de chacun

Toute personne a le droit d'être accueillie et respectée quelles que soient ses valeurs philosophiques, morales, politiques, … et ce, sans jugement ni discrimination de ce qu'elle est ou a été.

11.3. Les valeurs de l'humanitude

La « philosophie de soins de l'humanitude », basée sur les concepts de bientraitance et de règles de l'art dans le soin, regroupe un ensemble de théories et pratiques originales pour :

- Rapprocher le soignant et le soigné dans leur humanitude ;
- Améliorer les soins et « le prendre soin » des personnes ;
- Accompagner ainsi les Personnes Agées dans la tendresse et le respect de l'autonomie, debout (dignes), jusqu'à la fin.

Cette méthode applique 5 principes associés :

1. Zéro soin de force, sans abandon de soin.
2. Respect de la singularité et de l'intimité.
3. Vivre et mourir debout.
4. Ouverture de la structure vers l'extérieur.
5. Lieux de vie, lieux d'envie.

11.4. L'adaptation permanente de l'encadrement du résident

Adapter l'encadrement du résident c'est :

- Offrir à la Personne Agée la possibilité de bénéficier de l'encadrement qui lui convient le mieux.
- Fournir à la Personne Agée une information claire et objective sur les offres des services internes et sur la vie en institution.
- Veiller en permanence à ce que l'encadrement et les services proposés à la Personne Agée lui conviennent au mieux.

11.5 Le droit de choisir sa façon de mourir

A l'heure actuelle, des lois régissent les fins de vie. La loi des soins palliatifs, le droit à l'euthanasie, … Chaque personne a le droit de choisir sa fin de vie, et nous avons le devoir de la respecter.

11.6 Le bien-être au travail

Assurer le bien-être des travailleurs c'est offrir à chacun la possibilité d'exprimer ses capacités et ses dons particuliers en lui permettant d'endosser les responsabilités qui y correspondent.